

Ensuite, on nomme ces industries. Il s'agit de Domtar Limited, Lebel-sur-Quevillon, à 50 milles environ au nord-est de Val D'Or, Aluminum Company of Canada Limited à Arvida, près de Chicoutimi et Strachem Limited, à Beauharis sur le lac St. Louis. Bien entendu, le cas le plus célèbre de tous est la pollution du réseau des rivières des Anglais et Wabigoon, par la papeterie Reed Paper. Je ne pense donc pas qu'on puisse apporter un amendement plus important au présent bill que celui-ci, et je ne pense pas non plus qu'il y ait de question plus sérieuse que l'hydrargyrisme des autochtones, qui est dû à notre rage d'industrialisation, dans certaines régions du Canada. Et pourtant il faut choisir. Nous vivons au sud et nous trouvons dans le monde industriel les avantages qui nous assurent le confort dans lequel nous nous complaisons et nous pouvons rester tranquillement chez nous et en profiter, serait-ce au prix de la mort des autochtones de notre pays. Cela, c'est un risque que nous courons depuis longtemps déjà. On a averti qui de droit. Et on a eu toutes les peines du monde à faire comprendre au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) tout comme au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui se défendent comme des diables.

● (1200)

Je n'oublierai pas la province d'Ontario. Elle a trop de comptes à rendre pour sa façon de s'occuper du bassin des rivières des Anglais et Wabigoon. Cet amendement autoriserait le ministre à interdire la pêche en n'importe quelles eaux, jusqu'à ce que leur teneur en matières toxiques ait diminué au point de ne plus présenter de danger pour la santé publique. Cela créerait des difficultés aux autochtones ou à l'industrie touristique riveraine des cours d'eau concernés, mais il est intolérable qu'on laisse se dégrader la santé des autochtones dans le seul but de laisser subsister quelques petites entreprises. Tant qu'à nous intéresser à la santé du poisson, pourquoi ne pas en faire autant pour la santé humaine? Cet amendement nous donne une occasion idéale d'agir en ce sens.

N'oublions pas que le ministre serait investi à cet égard d'un pouvoir discrétionnaire. Il pourra interdire l'accès à ces rivières. Il ne serait pas tenu de le faire, mais au moins on sortirait de l'imbricatio juridique qui existe actuellement en Ontario. D'un côté l'État fédéral dit que l'affaire relève de la compétence provinciale, et de l'autre la province soutient qu'elle n'a qu'une compétence partielle, que le reste relève du fédéral et qu'il est nécessaire d'approfondir la question. Il y a assez longtemps que nous l'étudions, et nous savons que les autochtones sont intoxiqués par le mercure. Nous savons également que du côté québécois il y a des zones où le degré d'intoxication est élevé.

De temps à autre, on entend dire que la répartition des compétences en matière de pêche paralyse l'État fédéral. Je ne pense pas que cet argument tienne. La Fraternité indienne a présenté au ministre un mémoire très sensé et très bien documenté. Sur les questions de la compétence du ministre et de la possibilité d'interdire la pêche tant que les cours d'eau n'auront pas été convenablement décontaminés et que la santé des Canadiens ne sera pas protégée, je donne mon appui à ce mémoire avec grand plaisir. Je ne comprends pas que cette modification n'ait pas été adoptée par le gouvernement lorsque le bill a été rédigé, ni ensuite par le comité. En effet, elle ne permettrait pas au ministre d'outrepasser sa compétence. Il ne

Loi sur les pêcheries

s'agit pas d'une mesure d'application automatique. Elle laisserait le ministre libre de disposer de ses pouvoirs, et en cas de conflit comme celui des rivières des Anglais et Wabigoon, il est évident que le ministre interviendrait pour régler des situations très dangereuses.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement (M. Fleming) a dit le 1^{er} février à la Fraternité nationale des Indiens que le gouvernement ne déciderait pas unilatéralement de fermer les rivières. Je suis heureux de voir que le secrétaire parlementaire est présent aujourd'hui, et lorsqu'il répondra, ce qu'il voudra certainement faire, j'espère qu'il expliquera pourquoi il a écrit cette lettre et pourquoi il a rejeté l'amendement, qui aurait permis au ministre d'agir unilatéralement en vertu des dispositions de ce bill. Le gouvernement ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Il ne peut pas d'une part écrire à la Fraternité nationale des Indiens en lui disant qu'il n'a pas les pouvoirs nécessaires et, d'autre part, rejeter l'amendement proposé par les Indiens en vue d'accorder ce pouvoir au gouvernement. Nous voudrions voir le gouvernement fédéral faire preuve d'initiative. La collaboration est nécessaire, mais il ne fait aucun doute que le problème du mercure, dans toutes les réserves du pays, relève de la compétence du ministre.

J'ai mentionné les rivières des Anglais et Wabigoon parce que ce sont celles dont on a le plus parlé en Ontario, mais il y a toute une série de rivières empoisonnées d'un bout à l'autre du pays. Il est inutile de chercher des coupables en rejetant la responsabilité sur la société Reed Paper ou sur quiconque. C'est un fait, c'est la société Reed Paper qui est responsable de cette pollution, mais c'est à nous qu'il incombe incontestablement de prendre des mesures pour lutter contre les causes et les effets de cet empoisonnement. Au lieu de réussir à vendre le papier moins cher en intoxiquant les Indiens et en refusant d'installer les dispositifs nécessaires pour empêcher le déversement de mercure, les députés de la Chambre ont la responsabilité morale de veiller à faire fermer ces rivières et à protéger les autochtones. J'exhorte le ministre et son secrétaire parlementaire à ne pas rejeter cet amendement au pied levé ou en fonction de considérations sectaires. Le gouvernement a l'occasion de faire preuve d'initiative, au lieu de prétendre que c'est l'Ontario qui ne veut pas, en fait, interdire la pêche amateur, et que peu importe si les pêcheurs mangent quelques poissons pollués. Si le gouvernement dit cela, les autochtones penseront avec raison que ce qui s'applique aux touristes américains s'applique également à eux. Le problème ne cesse de s'aggraver par manque d'initiative au niveau fédéral.

Je n'entrerai pas dans les détails du problème de juridiction qui a été soumis au ministre par la Fraternité nationale des Indiens. Selon elle, le gouvernement fédéral a unilatéralement décidé de ne plus s'occuper des réserves à la suite de certains événements qui se sont produits il y a bien longtemps. A mes yeux, c'est un argument plutôt fallacieux, et si nous l'examinons du point de vue de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, nous constatons que le gouvernement fédéral a toujours juridiction sur ces rivières. Il est temps que le gouvernement fédéral cesse de se désister de ses pouvoirs au profit des gouvernements provinciaux. L'occasion lui est offerte encore une fois de s'affirmer dans un domaine où nous ne l'avons pas vu prendre la moindre initiative. Pourtant, il se doit